



RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE ET ARTICULATION DU LIEN ENTRE SÉCURITÉ, DÉVELOPPEMENT ET ACTION HUMANITAIRE DANS L'ESPACE DU G5 SAHEL

Déclaration finale

Observations :

1. Le 20 janvier 2020 s'est tenue, à Ouagadougou, au Burkina Faso la troisième conférence sur le renforcement des relations de confiance entre Forces de défense et de sécurité (FDS) et populations dans l'espace du G5 Sahel intitulée « **Comment préserver la cohésion sociale et articuler le lien entre sécurité, développement et action humanitaire dans l'espace du G5 Sahel ?** ». Cette conférence s'inscrit en droite ligne avec la nécessité, pour le G5 Sahel et ses partenaires (l'Union européenne, le Royaume du Danemark, le Royaume des Pays-Bas, l'Organisation des Nations Unies), d'œuvrer au renforcement de la cohésion sociale et à une meilleure articulation du lien entre sécurité, développement et action humanitaire.
2. Elle s'inscrit dans le prolongement des réunions de Bruxelles, en 2018, et de Niamey en 2019, qui visaient à renforcer les relations de confiance entre les Forces de défense et de sécurité et les populations, d'une part, et de promouvoir le respect des droits humains, d'autre part.
3. L'espace du G5 Sahel, outre les attaques terroristes, est confronté à la résurgence des conflits locaux et à la multiplication des groupes d'auto-défense et des milices. En plus de la mise à rude épreuve de la cohésion sociale et du vivre-ensemble, la violence débouche sur un nombre croissant de victimes civiles, occasionnant des déplacements forcés de populations, des destructions de biens et d'infrastructures civiles et accroissant les besoins humanitaires. A cela s'ajoute l'impact parfois négatif de mesures et d'opérations sécuritaires qui peuvent affecter directement les populations civiles, ou avoir un impact social et économique indirect, notamment en limitant l'accès des populations aux services sociaux de base et à l'assistance humanitaire.
4. Cette situation démontre la nécessité de mieux appréhender la conflictualité locale et de réfléchir collectivement au lien entre sécurité, développement et action humanitaire afin de parvenir à une compréhension mieux partagée sur la façon de répondre aux urgences dans le respect du droit des conflits armés, des droits de l'homme et principes humanitaires et de prendre en compte les objectifs de stabilisation tout en posant les jalons d'interventions pour un développement durable dans le Sahel.

Conclusions d'ordre général :

5. Cette conférence a rassemblé de nombreux acteurs étatiques et non étatiques qui ont engagé un dialogue constructif sur le sujet. Les partenaires internationaux ont réaffirmé leur soutien immédiat à la mise en place de mesures efficaces pour renforcer la cohésion sociale, et articuler sécurité, développement et action humanitaire.
6. Les participants ont salué l'approche intégrée du G5 Sahel fondée sur une meilleure articulation entre la sécurité et le développement afin de stabiliser le Sahel de façon durable. Ils se sont félicités de la mobilisation des forces de sécurité et de défense, y compris de la Force conjointe du G5 Sahel, dans le fuseau centre, qui reste particulièrement affecté par les actions des groupes armés non étatiques.
7. Ils appellent, en outre, à l'augmentation du financement de l'aide humanitaire telle que définie dans les Plans de réponse humanitaire et à la mise en œuvre urgente des projets du Programme d'investissements prioritaires (PIP) et notamment du Plan de développement d'urgence (PDU) en coopération avec l'Alliance Sahel, en matière de désenclavement, d'accès aux ressources et de gouvernance, notamment dans les régions les plus vulnérables au niveau des zones frontalières des pays du Sahel.
8. Les participants ont réaffirmé l'importance de réviser le Concept d'opération stratégique de la FC-G5S en l'adaptant à l'évolution de la situation sécuritaire, et de renforcer la lutte contre l'orpaillage clandestin, le vol et l'enlèvement de bétail, les trafics d'armes et de drogues qui servent à financer les groupes extrémistes violents au Sahel.
9. Les participants se sont félicités des progrès réalisés pour la mise en œuvre du cadre de conformité au droit international des droits de l'homme, au droit international des réfugiés et au droit international humanitaire de la Force conjointe du G5 Sahel. Les avancées dans l'opérationnalisation de la composante police illustrent l'engagement des pays du G5 Sahel au respect du droit international, à la judiciarisation des opérations, et à la redevabilité en la matière, et représente un exemple de bonne pratique dont il sera important de tirer les leçons.
10. Les participants ont réaffirmé l'importance du respect des droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme et la nécessité de renforcer le dialogue interculturel et religieux.

Session 1 : Renforcer les liens entre populations, autorités locales et Forces de défense et de sécurité (FDS) en faveur de la cohésion sociale dans l'espace du G5 Sahel

11. Les participants ont réaffirmé que le respect des droits humains, des principes humanitaires et du droit international humanitaire, tout comme l'inclusion des femmes dans le processus de paix mais aussi au sein des organes sécuritaires, sont fondamentaux pour le renforcement de la confiance entre les populations et les FDS, y compris la Force conjointe.
12. Les participants ont rappelé l'importance de la lutte contre l'impunité pour le rétablissement de la confiance des populations. L'effort déployé par les FDS doit être complété par le renforcement du secteur de la justice, car du bon fonctionnement de la chaîne pénale dépend le jugement (la condamnation ou la libération) des personnes arrêtées.

13. Les participants ont mis un accent particulier sur l'utilité de cadres de discussions et d'échanges entre les différentes parties prenantes afin de poser les bases d'une compréhension mieux partagée des défis auxquels sont confrontés les États du G5 Sahel. Le partage des perspectives et des enseignements tirés au niveau local s'avère particulièrement nécessaire pour éclairer les politiques et les débats à l'échelle nationale, régionale et internationale.
14. Les acteurs de la société civile et les FDS ont engagé des discussions ouvertes et constructives tout au long de la conférence. Les participants ont exprimé leur volonté de renforcer davantage le dialogue, les mécanismes de redevabilité ainsi que la coopération entre les autorités civiles et militaires, les acteurs humanitaires et de développement, et les populations, en particulier dans les zones d'opération de la Force conjointe du G5 Sahel.
15. Les participants ont souligné la nécessité de développer une stratégie inclusive et diversifiée de communication impliquant le renforcement des radios communautaires et des nouveaux médias sociaux.
16. Ils ont reconnu que la conflictualité locale peut notamment résulter non seulement de l'instrumentalisation des conflits locaux par les groupes armés, mais aussi de l'absence ou de l'ineffectivité de la puissance publique dans certaines zones pour apporter des solutions aux conflits liés à la compétition autour des ressources, aux luttes de pouvoir local, à la remise en cause de l'ordre social ou aux tensions entre l'État et les communautés, alors même que les mécanismes traditionnels de gestion des différends sont parfois contestés.
17. Les participants ont souligné l'importance et salué le développement d'une stratégie intégrée pour la protection des civils dans l'espace du G5 Sahel. Cette stratégie permettra notamment d'intégrer systématiquement la protection des populations au cœur des actions sécuritaires, notamment les efforts et l'attention en matière de lutte contre le terrorisme dans les zones les plus affectées par l'insécurité.

Session 2 : Articuler sécurité, développement et action humanitaire dans l'espace du G5 Sahel

18. Alors que les besoins humanitaires continuent de s'accroître au Sahel où les populations civiles sont les premières victimes des conflits, l'initiative de la *Conférence sur le renforcement de la confiance entre les forces de défense et de sécurité (FDS) et les populations* est une opportunité cruciale pour répondre à un certain nombre de problématiques urgentes auxquelles font face les populations les plus vulnérables dans la région. Dans ce cadre, et sur la base d'un engagement auprès des populations affectées, les différents acteurs appellent à :
 - garantir une meilleure articulation des interventions sécuritaires, développementalistes et humanitaires en capitalisant sur la valeur ajoutée des différents partenaires ;
 - garantir dans l'ensemble de la région un plus grand accès pour l'assistance humanitaire aux populations dans le besoin ainsi que le respect du droit international humanitaire : (i) en allégeant les procédures administratives et en limitant les mesures

restrictives d'accès aux zones de conflit afin que les humanitaires puissent assister les civils dans toutes les zones de crise humanitaire ; (ii) en allégeant certaines restrictions qui impactent la liberté de mouvement des populations lorsque cela est possible et en proposant des alternatives pour leur permettre un passage sûr aux zones essentielles pour leur subsistance, notamment les marchés, les champs, les zones de pêche, de transhumance et de commerce transfrontalier ;(iii) en assurant le respect des principes humanitaires notamment la neutralité, l'indépendance et l'impartialité ; (iv) en préservant la distinction entre les objectifs humanitaires et les objectifs militaires et/ou politiques ; (v) en définissant des lignes de conduites claires dans le domaine des relations civilo-militaires et dans le cadre des mandats de chacun ; (vi) en s'assurant que la lutte contre le terrorisme respectent le droit international humanitaire ;

- En coordination avec les partenaires techniques et financiers, renforcer l'accès des populations affectées et les plus vulnérables aux services essentiels notamment l'eau, la santé et l'éducation : (i) en augmentant les ressources allouées pour les investissements essentiels dans les zones affectées par les crises ; (ii) en proposant des mesures qui permettent le redéploiement de personnels qualifiés dans les zones où les besoins humanitaires ont le plus augmenté ; (iii) en soutenant des solutions visant à permettre l'accès des populations affectées aux services essentiels y compris pour les plus vulnérables.

Suivi et opérationnalisation

19. Les participants soulignent la nécessité de poursuivre une approche coordonnée basée sur la Stratégie pour le développement et la sécurité (SDS) du G5 Sahel et sur les stratégies des partenaires telles que le Plan de soutien de l'ONU pour le Sahel et la Stratégie Sahel de l'UE, et alignées sur les stratégies nationales des pays du G5 Sahel.
20. Les États membres du G5 Sahel sont appelés à poursuivre la mutualisation de leurs efforts pour faire face aux vulnérabilités transfrontalières qui sont exploitées par les groupes extrémistes violents, accroissent l'insécurité humaine et portent atteinte à la souveraineté des pays.
21. Les États membres sont fortement encouragés à tirer les leçons de la conférence pour améliorer la confiance entre les FDS et les populations locales, y compris en matière de respect des droits humains et de justice. Cette confiance est nécessaire pour assurer le retour effectif de l'Etat dans les zones reculées.
22. Les participants expriment le besoin d'une mise en place une plate-forme de dialogue et d'échanges multi-acteurs portant sur les bonnes pratiques, l'appui méthodologique et le suivi des recommandations.
23. Ils recommandent l'organisation, sous la présidence mauritanienne, d'une rencontre de suivi des précédentes conférences sur le renforcement des relations de confiance entre Forces de défense et de sécurité et populations dans l'espace du G5 Sahel, en particulier les recommandations issues de celle de Ouagadougou.

Fait à Ouagadougou, le 20 janvier 2020

Les participants